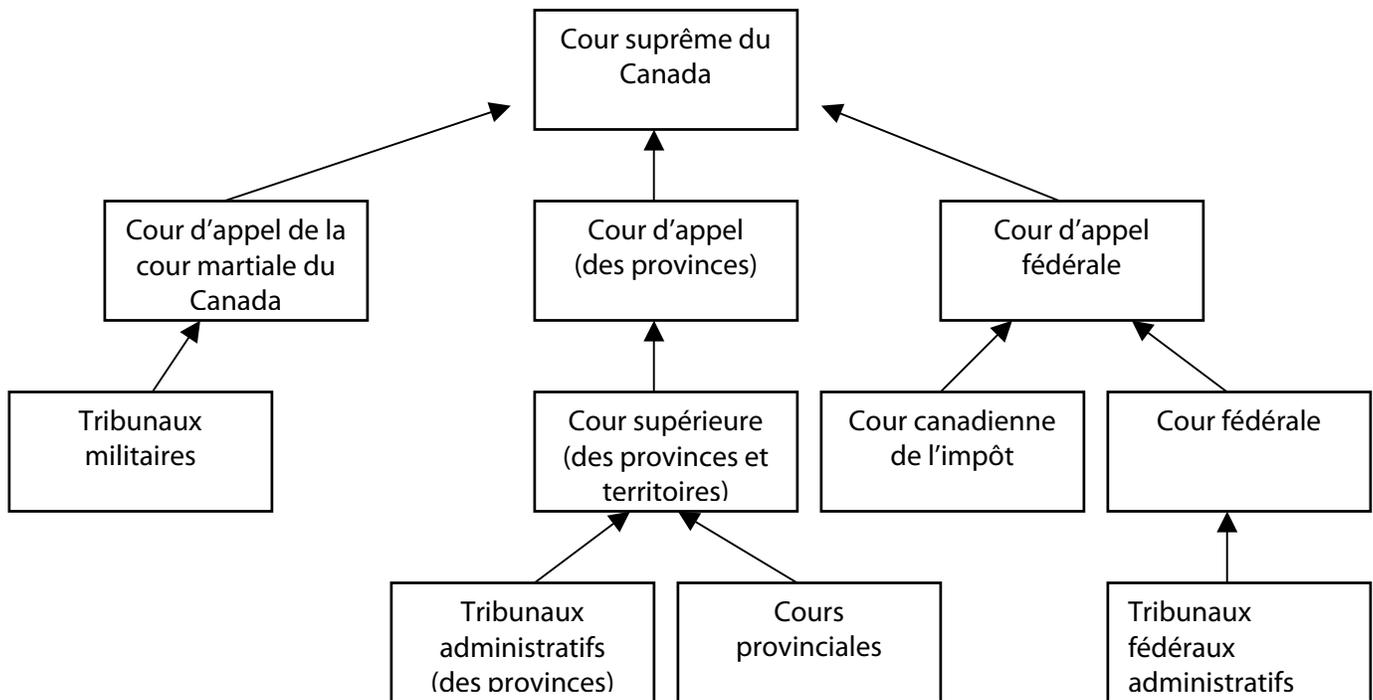




Réseau ontarien d'éducation juridique

Document : Structure des tribunaux au Canada



COUR SUPRÊME DU CANADA

La Cour suprême du Canada est la plus haute cour du pays. C'est elle qui tranche en dernier recours tous les procès, que les litigants soient des particuliers, des organismes ou des pouvoirs publics. Elle entend tant les causes de droit civil du Québec que les causes de common law des autres provinces (y compris l'Ontario) et des territoires. La Cour suprême du Canada a compétence pour entendre des causes dans tous les domaines du droit, y compris le droit constitutionnel, le droit administratif, le droit pénal et le droit civil.

TRIBUNAUX PROVINCIAUX ET TERRITORIAUX

Chaque province et territoire a mis sur pied son propre système judiciaire, qui se compose comme suit : tribunaux de première instance (tribunaux provinciaux et territoriaux et cour supérieure) et cour ou chambre d'appel ayant compétence pour entendre les appels de décisions rendues par les tribunaux inférieurs (à l'exception du Nunavut, qui ne dispose que de tribunaux de première instance). En Ontario, on retrouve la Cour de justice de l'Ontario, la Cour supérieure de justice et la Cour d'appel de l'Ontario.

SYSTÈME DE LA COUR FÉDÉRALE

La Cour fédérale du Canada fait pendant au système judiciaire de l'Ontario et des autres provinces et territoires. Elle entend certains types de cause de compétence fédérale prévus dans les lois, y compris les plaintes contre le gouvernement du Canada et les poursuites civiles dans les domaines sous réglementation fédérale comme l'immigration et la propriété intellectuelle (droits d'auteur). La Cour d'appel fédérale entend les appels des décisions de la Cour fédérale du Canada, de la Cour canadienne de l'impôt, de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, et d'autres cours et commissions créées par le gouvernement fédéral. Dans certains cas, les parties peuvent tenter une poursuite sous le régime du système judiciaire fédéral ou du système judiciaire de l'Ontario.